

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vlcq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 11 avril 2018

Etaient présents :

Laurence BACLE - Marie-Thérèse BOBBIO – Jacqueline BOLJEVIC – Véronique BOONE -
Christine BOULANGER –Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine
CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY - Sylvain DURAND – Nathalie
DUVETTE – Philippe EMMANUEL - Frédéric FARE - Philippe GASCOUIN – Eric GOMES -
Annie GONTHIER – Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU – Bertrand HAUET – Gilles
HOCQUET – Bernard JACQUES – Annie JOSEPH - Joseph LE FOLL – Monique LE TIRANT –
Philippe LEBLOND - Hervé LEMOINE – Françoise LENARD – Jean-Michel LHERBIER –
Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - François
MOUTOT – Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAU – Daniel
RAFFARD – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Françoise ROUDIER -
Michel ROUX – Didier SAUSSAY- Didier SIGLER – Pierre SOUIN - Michel VERENNEMAN –

Etaient absents, excusés et représentés

Véronique LEMOINE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Hélène DUBOIS	a donné pouvoir à	Gilles HOCQUET
Jacques ARNOUX	a donné pouvoir à	Olivier GOUSSEAU
Marc WINOCOUR	a donné pouvoir à	Dominique NICCO
Bernard JOPPIN	a donné pouvoir à	Philippe LEBLOND
Régis BIZEAU	a donné pouvoir à	Marie-Thérèse BOBBIO
Michel SECONDAT	a donné pouvoir à	Christian LORINQUER

Secrétaire de séance : Michel LOMMIS

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Au point 18-013

Présents : 45 Pouvoirs : 7 Votants : 52

Du point 18-014 au point 18-015

Présents : 46 Pouvoirs : 7 Votants : 53

Du point 18-016 au point 18-026

Présents : 47 Pouvoirs : 7 Votants : 54

Le Conseil Communautaire,

18-013 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 21 mars 2018.

18-014 APPROUVE, à l'unanimité le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'année 2017.

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2017

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	24 270 357,31 €	2 958 356,55 €
Dépenses de l'exercice	22 201 799,48 €	2 291 438,35 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2017</i>		
Excédent	2 068 557,83 €	666 918,20 €
déficit		
<i>Reports de l'exercice 2016</i>		
	+	+
Excédent	3 983 322,43 €	5 496 761,46 €
Déficit		
<i>Résultat global</i>		
	=	=
Excédent Global	6 051 880,26 €	6 163 679,66 €
Déficit Global		
Global		
Excédent	12 215 559,92 €	

18-015

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2017 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants.

	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	24 270 357,31 €	2 958 356,55 €	
Dépenses de l'exercice	22 201 799,48 €	2 291 438,35 €	695 332,81 €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2017</i>			
Excédent	2 068 557,83 €	666 918,20 €	
déficit			- 695 332,81 €
<i>Reports de l'exercice 2016</i>			
	+	+	
Excédent	3 983 322,43 €	5 496 761,46 €	
Déficit			
<i>Résultat global</i>			
	=	=	=
Excédent Global	6 051 880,26 €	6 163 679,66 €	
Déficit Global			- 695 332,81 €
Global			
Excédent	11 520 227,11 €		

18-016

APPROUVE, à l'unanimité, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2017 de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous :

Section de fonctionnement (recettes) :

Compte R002 : résultat de fonctionnement reporté 4 051 880,26 €

Section d'investissement (recettes)

Compte R001 : résultat d'investissement reporté 6 163 679,66 €

Article 1068 : affectation du résultat 2 000 000,00 €

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne

18-017

FIXE, à l'unanimité, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2017 selon le tableau ci-après

Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct

Zone	Taux		2018	
	Réf 2017	2018	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Beynes	8.36 %	8.41%	9 226 667	775 962
Jouars-Pontchartrain	5.80 %	5.80 %	9 926 070	575 712
Neauphle-le-Château	5.80 %	5.80 %	5 677 601	329 300
Saulx-Marchais	8.35 %	8.35 %	1 099 656	91 821
St-Germain-de-la-Grange	7.56 %	7.56 %	2 791 694	211 052
Thiverval-Grignon	6.00 %	6.00 %	1 656 772	99 406
Villiers-Saint-Frédéric	6.30 %	6.20%	4 603 524	285 418

Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Zone	Taux		2018	
	Réf 2017	2018	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Auteuil le Roi	10.17%	9.34%	1 267 297	118 366
Autouillet	8.6%	7.31%	830 863	60 736
Bazoches sur Guyonne	4.90%	4.51%	1 663 625	75 029
Behoust	4.65%	4.05%	1 456 274	58 979
Boissy-sans-avoir	11.08%	10.19%	784 861	79 977
Flexanville	10.45%	9.56%	797 139	76 206
Galluis	7.90%	7.37%	2 031 431	149 716
Gambais	6.94%	6.29%	4 975 220	312 941
Garancières	8.92%	8.02%	3 779 352	303 104
Goupillières	6.54%	6.27%	1 047 017	65 648
Grosrouvre	4.90%	4.37%	2 717 798	118 768
La Queue lez Yvelines	8.02%	7.35%	3 834 609	281 844
Le Tremblay sur Mauldre	8.50%	7.92%	1 643 919	130 198
Marcq	9.76%	8.67%	1 102 101	95 552
Mareil le Guyon	6.86%	6.31%	753 173	47 525
Méré	6.19%	5.56%	4 037 995	224 513
Millemont	7.07%	6.40%	493 945	31 612
Montfort l'Amaury	6.96%	6.37%	6 009 151	382 783
Neauphle le Vieux	8.93%	9.74%	1 277 482	124 427
Saint Rémy l'Honoré	6.09%	5.82%	3 300 606	192 095
Thoiry	8.28%	8.00%	2 277 168	182 173
Vicq	9.69%	9.16%	528 196	48 383
Villiers le Mahieu	8.31%	7.84%	1 194 147	93 621

Pour la commune pour laquelle Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM

Zone	Taux	
	Réf 2017	2018
Les Mesnuls	6.55%	6.17 %

2018	
Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
2 617 439	161 495

18-018 **FIXE, à l'unanimité,** le taux de Taxe d'Habitation pour 2018 à 6,05 %

18-019 **FIXE, à la majorité (52 pour et 2 oppositions Hervé Lemoine et Michel Lommis)** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2018 à 18.10 %

DECIDE de mettre en réserve la différence entre le taux maximum (20,15%) et le taux voté (18.10 %) soit 2.05 %

18-020 **FIXE, à l'unanimité,** le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2018 à 3,05 %

18-021 **ADOpte, à l'unanimité,** le budget primitif 2018 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

— **Section de fonctionnement : 27 319 388,66 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2018
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 319 388,66 €
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 515 901,80 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNELS	989 850,00 €
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	8 211 803,67 €
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 995 260,21 €
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	68 938,09 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €
CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	739 701,84 €
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 896 933,05 €
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	900 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2018
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 319 388,66 €
CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES	355 536,00 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	19 877 403,40 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 025 947,00 €
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 600,00 €
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	22,00 €
CHAPITRE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 051 880,26 €

— **Section d'investissement : 12 512 738,71 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2018
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 512 738,71 €
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 292 100,00 €
CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 331 187,00 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 491 905,14 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 828 815,34 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	473 398,42 €
CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	400 000,00 €

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2018
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 512 738,71 €
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	2 180 000,00 €
CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	169 826,00 €
CHAPITRE 024 - PRODUITS DE CESSIONS	200 000,00 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 300,00 €
CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 163 679,66 €
CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 896 933,05 €
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	900 000,00 €

18-022 **ADOPTÉ, à l'unanimité,** le budget primitif annexe 2018 de la Communauté de communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

– **Section de fonctionnement : 1 168 586,04 €**

✓ **Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	47 500,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	5 325,22 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	78 798,62 €
Chapitre 042 OES	Opérations d'ordre entre sections	1 029 136,98 €
Chapitre 043 OIS	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	7 825,22 €
		1 168 586,04 €

✓ **Recettes**

Chapitre 70	Produits de services	1 138 320,00 €
Chapitre 002	Résultats d'investissement reporté (excédent)	22 440,82 €
Chapitre 043 OIS	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	7 825,22 €
		1 168 586,04 €

– **Section d'investissement : 2 188 543,02 €**

✓ **Dépenses**

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	49 567,85 €
Chapitre 001	Resultats d'investissement reporté (déficit)	1 109 838,19 €
Chapitre 040 OES	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 029 136,98 €
		2 188 543,02 €

✓ **Recettes**

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 080 607,42 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	78 798,62 €
Chapitre 040 OES	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 029 136,98 €
		2 188 543,02 €

18-023 **AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour la rénovation de l'éclairage public

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 35 668,30 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

18-024

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour le remplacement de la chaudière de la médiathèque

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 341,95 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-025

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour la réparation de l'horloge de l'église

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 370,00€ et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Flexanville

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-026

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour la pose d'horloges sur des armoires d'éclairage public

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 511,00€ et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Flexanville

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président

Hervé PLANCHENAU